

Commission Départementale Sportive

Saison 2022 / 2023 – PV n°05



Rappel : Pour bénéficier de la gratuité d'une dérogation suite à une demande municipale, celle-ci doit être accompagnée du document officiel.

Veuillez noter l'intégration en 2^{ème} phase ARM de l'équipe Arques 2. Celle-ci prendra la place du X à partir de la 10^{ème} journée soit le 07 janvier 2023.

Merci de vérifier et modifier éventuellement la date et l'heure des rencontres concernées. Date limite des modifications est fixée au 15 décembre 2022.

1) Championnat d'accèsion masculin

Les rencontres ARM 012, 055, 064 et 073 sont levées de droit sur attestation municipale du club de Oignies.

Droit + (rappel)

ARM 017	Noyelles sous Lens 2 / <u>Lillers 1</u> – 60,00€ (<i>en attente de validation</i>)
ARM 025	Lillers 1 / <u>Lis Calais 4</u> – dérogation gratuite (<i>coupe de France jeunes</i>)
ARM 090	<u>Boulogne sur Mer 1</u> / AGNY 1 – dérogation gratuite
ARM 028	<u>Novelles sous Lens 2</u> / Oignies 1 – 60,00€

Amendes

ARM 015	Lis Calais 4 / <u>Novelles sous Lens 2</u> – 71,40€ (<i>forfait - équipe incomplète</i>)
---------	--

2) Championnat d'accèsion féminin

Les rencontres ARF 007, 050, 059 et 077 sont levées de droit sur attestation municipale du club de Oignies.

Droit + (rappel)

ARF 005	<u>Oignies 1</u> / VC Harnes 4 – 60,00€ + 5,10€
ARF 014	Saint Pol sur Ternoise 1 / <u>Oignies 1</u> – 60,00€ + 5,10€
ARF 027	Boulogne sur Mer 1 / <u>Arques</u> – 10,20€

3) Coupe senior

Limite des modifications gratuites le 28 novembre 2022.

Finale des coupes sénior 06 mai 2023, les clubs souhaitant accueillir l'événement sont priés de s'annoncer, le cahier des charges est disponible sur le site du CD 62.

Pour la commission.
Fait à Angres le 21 novembre 2022